

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1280**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien de maintenance d'électrotechnique

Nouvel intitulé : Maintenicien d'électrotechnique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier par délégation du ministre, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'emploi de Technicien de maintenance d'électrotechnique revêt trois domaines d'activités :

1) Domaine de la maintenance préventive et corrective

- Remettre en état, par échanges de pièces, d'éléments ou par réparation, les installations
- Assurer, à partir de consignes, plans et programmes de maintenance, l'entretien courant des tableaux et installations électriques
- Localiser et diagnostiquer la panne ou l'anomalie, d'origine électrique, électromécanique, électronique.
- Effectuer des mesures hors tension
- Procéder à des interventions simples, de type remplacement ou branchement d'organes, ensembles liés à d'autres technologies
- Contrôler et vérifier les équipements, installations et matériels, aux différents stades d'intervention, à l'aide d'appareils de mesure.
- Procéder aux essais ou aux tests de fonctionnement.
- Utiliser l'outillage spécifique de l'électrotechnicien et du mécanicien
- Utiliser les instruments de métrologie liés à l'électrotechnique
- Rendre compte de l'intervention oralement ou par écrit de l'intervention.
- Appliquer les méthodes élémentaires d'intervention sur un mécanisme et les techniques de petite réparation
- Appliquer les règles individuelles HSCT liées aux travaux de maintenance
- Mettre en place les mesures de sécurité relatives aux installations électriques

2) Domaine de la mise en œuvre et de la conduite nautique

- Assurer le quart devant une installation électromécanique générique
- Assurer les manœuvres de délestage pour répondre aux différentes configurations du réseau
- Participer à la conduite des équipements de navigation utilisés à bord des bâtiments
- Surveiller l'évolution des paramètres liés aux équipements
- Effectuer une ronde technique en toute sécurité
- Rendre compte de toute anomalie et réagir aux avaries
- Utiliser les principaux appareils de manœuvre en service à bord des bâtiments

3) Domaine de la sécurité et de la lutte contre les sinistres

- Utiliser les vêtements d'approche, les équipements d'aide à l'intervention et les tenues de protection individuelle NBC.
- Mettre en place, encadrer et organiser une alimentation électrique de fortune
- Exploiter un plan de ventilation
- Mettre en œuvre le matériel de désenfumage fixe et mobile de soutien
- Diriger un groupe soutien / fumée
- Assurer la fonction d'équipier NBC

Capacités attestées : Non renseigné par l'organisme.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien de maintenance d'électrotechnique a vocation à servir comme militaire sous-officier de la Marine Nationale, au premier niveau d'emploi de la spécialité d'électrotechnicien (ELECT).

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1309 : Maintenance électrique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

## Règlementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification de technicien de maintenance d'électrotechnique comprend 2 composantes : Composante « Connaissances générales et maritimes » :

- Organisation du bâtiment
- Risques et règles de sécurité
- Cours de machine « génériques »
- Sport
- Installations flotteur-mobilité
- Ensembles électriques génériques
- Système de conduite centralisée générique

Composante « Pratique professionnelle » :

- Pratique du rondier et de l'opérateur de surveillance en sous ordre
- Méthodes de maintenance élémentaires et complémentaires
- Outils et consommables élémentaires
- Pratique de l'opérateur de maintenance
- Pratique à bord d'un bâtiment de la marine nationale

**Validité des composantes acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Un collège professionnel (25 %), un collège enseignant et cadres d'instruction (en cours de constitution)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant fin d'homologation du 'CFOM électricien' (homologation jusqu'au 7 novembre 1975).

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Electricien'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Electrotechnicien'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de maintenance d'électrotechnique'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

<http://www.defense.gouv.fr/marine>

##### **Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

##### **Historique de la certification :**

Anciens libellés de la certification : - CFOM électricien, jusqu'au 7 novembre 1975 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BAT Electricien (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BAT Electrotechnicien (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

**Certification suivante :** Maintenicien d'électrotechnique